

maison de noble Jean de Verd, à l'orient du bourg et au nord de la rue tendant de la forteresse à l'église (ce doit être la maison actuelle de M. Jacques Siny). Cette noble dame de Commières fait son testament le 26 mars ; elle veut être enterrée dans la chapelle de Notre-Dame, à Charnay, au tombeau de son mari défunt, Milon de Thélis (29). Elle donne à l'église de Marcilly-d'Azergues, qui avait alors pour curé François Tarartre (30), une maison située au château fort de Chazay, près de celle de noble Alisette de Verd, dame de Genzé (Gensiac) (31),

(29) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart. 286.

(30) Arch. du Rhône. Ainay, 2^e arm., vol. 46, charte 21.

(31) Les Verd, seigneurs de Genzé, étaient d'une noble famille illustrée par les charges de baillis de Forez et des terres de l'église de Lyon. Ils possédaient alors le fief de Genzé, sur la paroisse de Marcilly. L'ancien château a été remplacé par un plus moderne, qui est admirablement situé, à peu de distance du village, sur un versant au nord, qui regarde les Chères, Anse et Chazay. Il jouit d'une vue magnifique sur toute cette région. Les de Verd, croyons-nous, sont restés seigneurs de Janzé ou Genzé jusqu'en 1720. A cette époque, Camille Gémeau en devient seigneur, puis Jean Clerico, mari de Catherine Sauvin, en 1752 ; les Clerico prennent le nom de Janzé, et, en 1789, c'est Pierre-Gabriel Clerico de Janzé qui en est seigneur. (*Debombourg. Atl. Hist. du Rhône*, Marcilly.)

Sous la Terreur, une bande de brigands vint surprendre le château de Janzé et emmena à Lyon M. de Janzé et ses deux jeunes fils dont le plus âgé n'avait que dix-sept ans. Ils furent tous trois fusillés aux Brotteaux sans que la jeunesse de ces deux adolescents pût toucher le cœur de ces misérables. « Quel mal avons-nous donc fait ? » disaient ces jeunes victimes quand on les conduisait à la mort. Les survivants de cette noble famille ont quitté des lieux qui leur rappelaient tant de douleurs et sont allés habiter la Bretagne. Le château de Genzé ou Janzé appartient maintenant à M. Boulard de Gatellier. Voir *Mazures*, t. I, p. 372. Th. Ogier. *La France par cantons*, 1856, t. I, p. 370.